

Canton du Valais
COMMUNE DE CONTHEY

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles

Aven

Echelle 1:2000

Le Président



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 21.11.2018

Droit de soussu: Fr. 250.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat

Source: Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY - canton du Valais

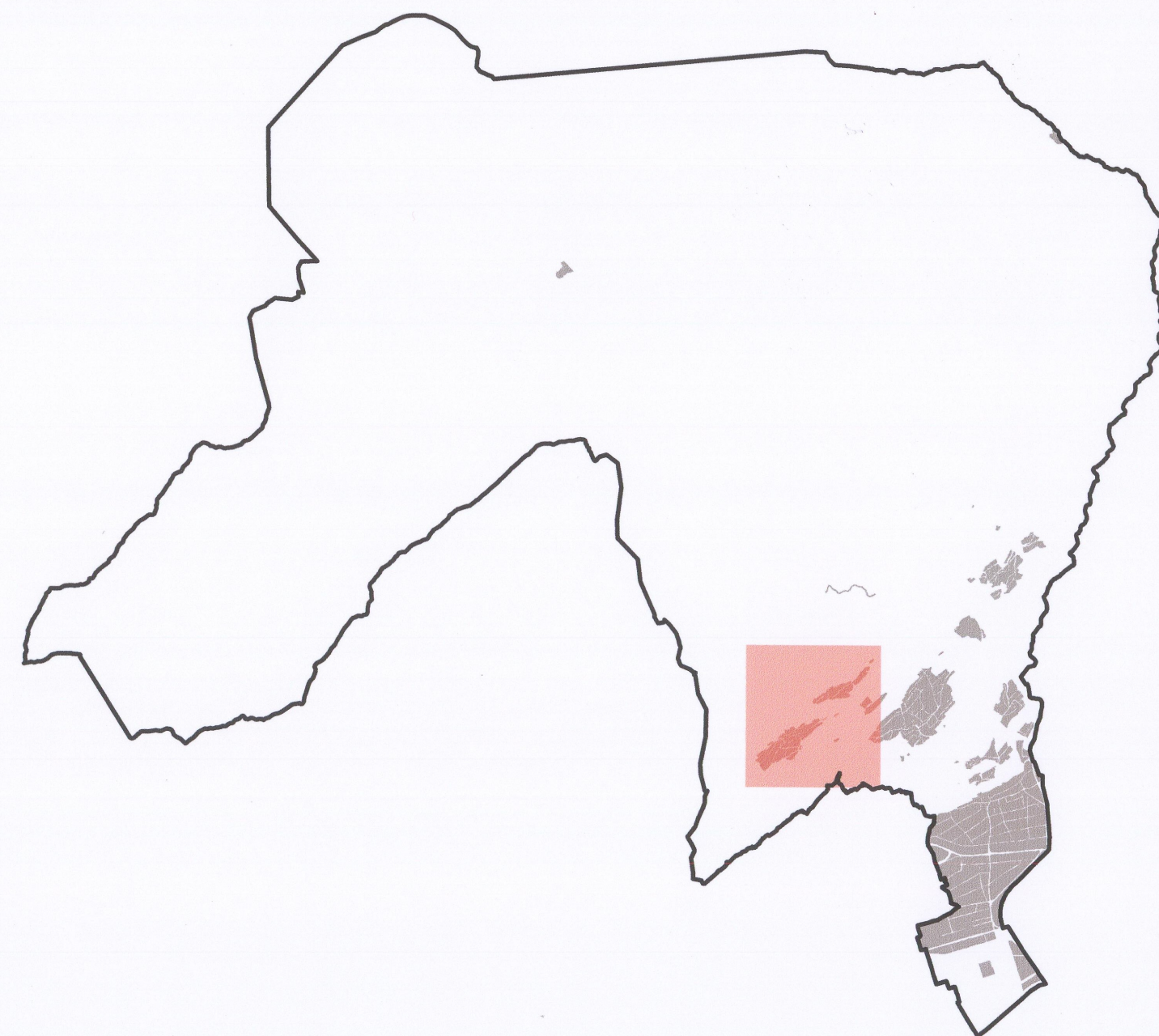
Auteur du projet:

bisa

Av. du Rothorn 10
3940 Sierre
+41 27 457 75 75
info@bisdere.ch

Document n° 213

Aven



Légende

Affectation du sol

- Zones à bâtir**
- Zone vieux village VV
 - Zone résidentielle moyenne densité R6
 - Zone résidentielle faible densité coteau R4
 - Zone chalets R2
 - Zone de constructions et d'installations publiques ZCOP-A-B
 - Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives
- Zones agricoles**
- Zone de moyens
 - Zone agricole
 - Zone inculte
- Zones de protection**
- Zone de protection du paysage locale
 - Zone de protection de la nature locale
 - Secteurs archéologiques

A titre indicatif

- PERIMETRES DES MODIFICATIONS DU PAZ**
- Limites communales
 - Zones de danger de crues (non approuvées pour le torrent des Fontaines et la Morgue)
 - danger élevé
 - danger moyen
 - danger faible
 - danger résiduel
- ESPACE RESERVE AUX EAUX (ERE)**
approuvés par le Conseil d'Etat
- ERE (torrents de la Douay et des Fontaines)
 - Délimitation forestière définitive
 - Délimitation forestière indicative
 - Aire forestière
 - Autres boisés
- Chemins de randonnée pédestre**
- chemin pédestre principal
 - chemin pédestre secondaire
- Voies de communication historiques (VSH)**
- importance locale
- Autres**
- Lacs et cours d'eau
 - Lignes à haute tension

PAZ après modifications

